

Compte-rendu du Conseil Municipal Du 21 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un février, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le quinze février 2019, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 17 présents : 11 votants : 13

Présents : Jean-Jacques BRUSCHINI, Elisabeth PARADIS, Serge PRAT, Isabelle SAVIOT, Josiane MALLERY, Pierre GRUEL, Jeannine GIRES, Wilfried JAILLET, Moussa GBANE, Michelle LAYES-CADET, Georges SORREL

Absents : Marie-Pierre LAURIER, Gilles SARROTTE, Dominique VOSSIER

Excusés : Camille PARMENTIER, Laurent CHALAVON, Murielle VALLON

Secrétaire : Georges SORREL

SEANCE OUVERTE A 20H40

Approbation comptes rendus des 2 derniers conseils municipaux (13 décembre 2018, 24 janvier 2019) à l'unanimité.

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Maire présente au conseil municipal les résultats de l'exercice 2018 du budget communal. Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le comptable,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées : 902 662.25 €

Dépenses réalisées : 804 750.77 €

Excédent de clôture : 97 911.48 €

Report de l'exercice 2017 : 267 660.29 €

RESULTATS DE CLOTURE : 365 571.77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées :386 627.93 €

Dépenses réalisées :546 537.77 €

Déficit de clôture : 159 909.84 €

Report de l'exercice 2017 :324 091.73 €

164 181.89 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré en l'absence du Maire, à 11 voix pour et 1 abstention (Mme PARADIS), DECIDE :

- D'approuver le compte administratif et le compte de gestion 2018 de la commune tels que présentés ci-dessus.

2. AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Maire rappelle qu'après avoir approuvé le compte administratif 2018 de la commune il convient d'affecter les résultats. Il précise que les excédents de l'investissement restent en investissement et qu'il appartient au conseil d'affecter les résultats de fonctionnement (365 571.77€).

Il propose d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

- **Report en recettes de fonctionnement R 002 :** 215 571.77 €
- **excédent de fonctionnement capitalisé en investissement R 1068 :** 150 000.00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- d'affecter les résultats comme présentés ci-dessus

3. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Mme Layaes-Cadet souhaiterait avoir les documents du budget avant le Conseil-Municipal.

L'adjoint aux finances présente le budget primitif approuvé par la commission de finances.

Mme Layaes-Cadet trouve que les travaux prévus pour l'accessibilité des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite sont trop importants par rapport à nos besoins et nos capacités. Elle trouve que les normes sont trop nombreuses.

M. Sarrotte répond que pour la sécurité il faut appliquer les normes.

Le Maire explique que le but de la loi est de ne pas stigmatiser les personnes à mobilité réduite. La salle des fêtes est classée en catégorie 2, cela engendre des obligations.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention (Elisabeth Paradis), DECIDE :

- D'approuver le budget primitif 2019.

4. DEMANDE DE SUBVENTION PROJET : AIRE JEUX PETITE ENFANCE

Le Maire rappelle que le coût de la réalisation de l'aire petite enfance s'élèvera à 34769€ HT. Pour financer ce projet, il est nécessaire de demander les subventions ou dotations suivantes :

DETR :7955 € soit 23%

Fonds de concours : 19861€ soit 57%

Le reste à charge pour la commune s'élèvera à 6953€ soit 20%

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces demandes afin d'équilibrer le plan de financement de ce projet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver la demande de DETR 2019
- D'approuver la demande de fonds de concours auprès de Valence Romans Agglo

5. DEMANDE DE SUBVENTION PROJET : AMELIORATION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE ET LA SECURITE

Le Maire rappelle que le budget 2019 porte un projet d'Amélioration de la consommation énergétique et de sécurité visant à remplacer l'ensemble des luminaires du groupe scolaire par des luminaires LED et le renouvellement de tous les blocs de sécurité. Conformément au pré-diagnostic réalisé par le SDED, ce projet conduira à réaliser une économie de 890€ par an sur la consommation électrique de ce bâtiment, économie qui s'ajoutera au 780€ d'économie réalisée par la mise en place de l'automate pour le paramétrage de la régulation du chauffage et par le réglage du brûleur.

Pour ce projet qui s'élève à 22 766€ HT, il est nécessaire de demander les subventions ou dotations suivantes :

DETR : 5691€ soit 25%

SDED : 9857€ soit 43%

Fonds de concours : 2660€ soit 12%

Le reste à charge de la commune s'élèvera à 4558€ soit 20%.

Après avoir rappelé que le Conseil avait déjà donné son accord pour la subvention du SDED, le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les deux autres demandes afin d'équilibrer le plan de financement de ce projet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver la demande de DETR 2019
- D'approuver la demande de fonds de concours auprès de Valence Romans Agglo

Mme Paradis trouve que l'économie est faible pour une durée de vie des LED de 10ans.

6. QUESTIONS DIVERSES

- Concernant les problèmes d'infiltrations d'eau au groupe scolaire, une nouvelle expertise est prévue en mars 2019.
- Nouveau projet d'Habitat Dauphinois
- Planning élections européennes

SEANCE LEVEE A 22H45

Le Secrétaire,
Georges SORREL

Le Maire,
Jean-Jacques BRUSCHINI